

<b>D 23-83</b>	L'an deux mille vingt-trois, le trente novembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.
<b>DÉCISION MODIFICATIVE N° 2/2023 AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE HOULGATE.</b>	<u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjointes au Maire, Alain GOSSELIN, Alain BERTAUD, Patrick BARBA, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Joanna DE KERGORLAY, Nathalie MAHIER, Didier FRAGASSI et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.
	<u>Absents excusés :</u> Sylvia FLEURY : pouvoir donné à Alain BERTAUD Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN Céline VOISIN : pouvoir donné à Nathalie MAHIER Antoine ARIF : pouvoir donné à Patrick BLOSSE
Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix	Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.

Olivier HOMOLLE informe les membres du conseil municipal qu'à l'occasion de la mise à jour de l'inventaire de la mairie et de l'état de l'actif de la DGFI, des rapprochements ont été faits et qu'un écart sur le montant total des amortissements a été constaté, pour un montant de 744.83 €. Il y a donc lieu d'inscrire des nouveaux crédits au budget général de la commune au titre de l'exercice 2023.

Olivier HOMOLLE propose de prendre la décision modificative n° 2/2023 suivante :

Fonctionnement / dépenses :

Chapitre 042 / compte 6811 « dotations aux amortissements » : + 744.83 €

Investissement / recettes :

Chapitre 040 / compte 28135 « transfert/ordre pour installation générale, aménagement » : 744.83 €

Investissement / dépenses :

Chapitre 21 / Compte 2111 « terrains nus » : 744.83 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité/à la majorité, décident :

- d'approuver la décision modificative n° 2/2023 suivante au budget général de la commune :

Fonctionnement / dépenses :

Chapitre 042 / compte 6811 « dotations aux amortissements » : + 744.83 €

Investissement / recettes :

Chapitre 040 / compte 28135 « transfert/ordre pour installation générale, aménagement » : 744.83 €

Investissement / dépenses :

Chapitre 21 / Compte 2111 « terrains nus » : 744.83 €

- d'approuver la réduction du suréquilibre en section de fonctionnement au budget primitif 2023 pour régulariser cette opération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

